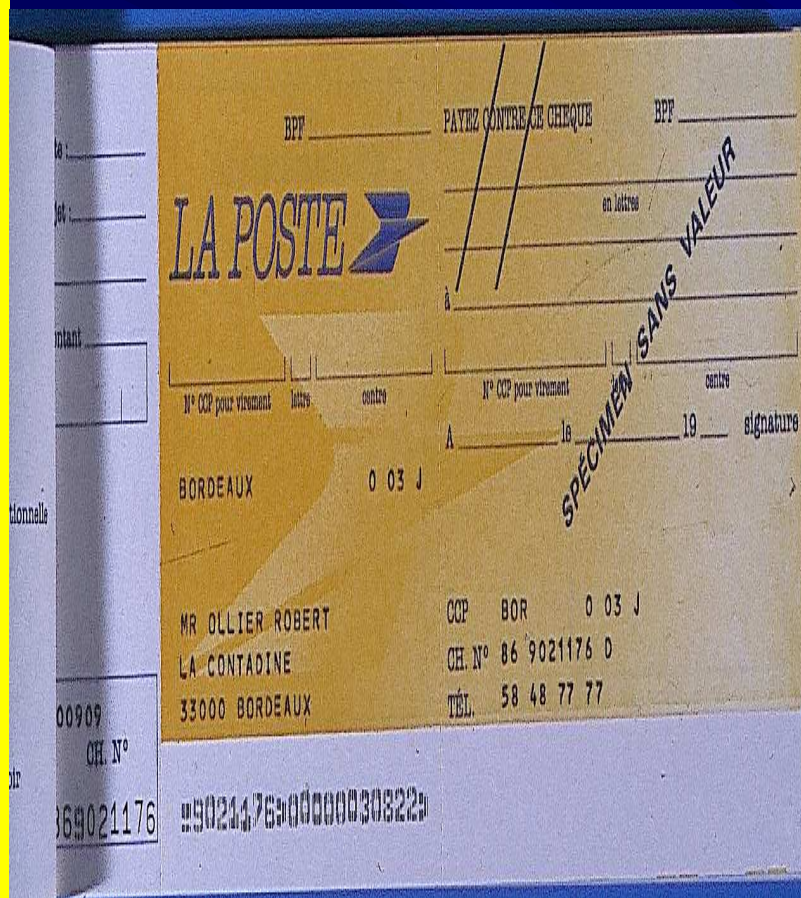


Il y a 90 ans, le 10 janvier 1918, la création du service des chèques postaux

n°9

ANNIVERSAIRE
POSTAL



■ Un événement

En pleine fin de conflit mondial, aboutissent de longs débats parlementaires, malgré une opinion publique et un monde des affaires réticents à la création d'un service assimilé à une banque d'Etat. Le député G. Chastenet parvient à ses fins : les chèques postaux sont créés par la loi !

■ Un contexte

Après la dématérialisation de la circulation monétaire (les mandats-poste en 1817), après l'offre d'épargne élargie à l'ensemble du territoire (la Caisse nationale d'Épargne en 1881), l'État persiste dans l'élargissement des fonctions de la Poste au service des Français : profiter du réseau postal disséminé partout en France pour démocratiser l'usage de la monnaie scripturale et offrir de nouvelles possibilités de placement d'argent.

■ Une révolution

Non seulement les CCP sont une des innovations financières majeures du XX^e siècle, d'ailleurs au succès foudroyant (le nombre de comptes passant de 259 000 en 1925 à 7 435 000 en 1980), mais ils constituent aussi l'émergence d'un nouveau métier postal. Près de 30 centres CCP construits avant 1950, occupés à plus de 80 % par les femmes qui trouvent là un débouché professionnel important, gèrent une organisation territorialisée.

■ Aujourd'hui

Les CCP demeurent, avec le livret A, le cœur des services de la récente Banque Postale, organisés dans 27 centres, et dont profitent environ 10 millions de clients au quotidien.

D'après : Histoire des services financiers de la Poste, 1990 ; S. Mangiapane, Les filles des chèques postaux, Le Temps des Cerises, 2003 ; Illustrations, Musée de La poste de Paris (centre de CCP rue d'Alleray à Paris en 1935).

Comité pour l'histoire de La Poste